



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 6 septembre 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

26, 5^e Avenue Est
Lot 4 729 973
Cadastre du Québec
Propriétaire : Monsieur David St-Amand

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (garage) avec une marge latérale Est où l'espace libre à ciel ouvert est à 0,51 m au lieu de 0,6 mètre tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 septembre 2022 à 19 heures, à la salle du conseil / Hôtel de Ville.

Donné à Macamic, ce 27 juillet 2022.

Jpëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe